
DESTINATAIRES : Personnel infirmier et médecins du CISSS Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Mélanie Caron, chef du département de pharmacie du CISSS Montérégie-Ouest
Josée Conesa, adjointe au chef de département de pharmacie, pôle HAL
Mikael Dumoulin, chef-adjoint du département de pharmacie
Sophie Goneau, chef-adjointe du département de pharmacie

DATE : 02-11-2018

OBJET : Offre de services du département de la pharmacie du CISSS Montérégie-Ouest

Résumé de l'offre de service du département de pharmacie du CISSS Montérégie-Ouest

- Les heures d'ouverture de la pharmacie sont de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 17h00 les fins de semaine et les jours fériés;
- Du personnel est prévu pour faire face à une charge de travail importante de jour pendant que les médecins rédigent la majorité de leurs ordonnances;
- Du lundi au vendredi à partir de 17h00, la pharmacie fonctionne avec un personnel réduit;
- Les ordonnances qui parviennent à la pharmacie de soir et de nuit, sont traitées le lendemain matin très tôt, puis validées par un pharmacien avant 10h00, l'heure à laquelle les cabinets automatisés décentralisés (Acudose) se barrent;
- Le personnel de la pharmacie quitte à 20h00 du lundi au vendredi et 17h00 les fins de semaine et les jours fériés à moins d'une raison majeure qui doit être objectivée par le pharmacien en service;
- Comme il n'y a qu'un seul pharmacien de soir, celui-ci valide les ordonnances jusqu'à 19h45 en priorisant les médicaments qui ne sont pas disponibles dans les cabinets et ceux dont un calcul et/ou une expertise pharmaceutique sont requis.
- L'objectif du délai de traitement d'une prescription est de 1 heure et de 30 minutes pour un STAT pendant les heures où les cabinets sont barrés. Le délai est le temps compris entre l'arrivée de l'ordonnance à la pharmacie et la validation par le pharmacien;
- Plus les ordonnances parviennent **régulièrement** à la pharmacie, plus le flot de travail sera optimisé et plus le délai de traitement de l'ordonnance sera court;
- L'objectif du délai d'envoi de la prescription de l'étage à la pharmacie est de 1 heure à partir de la rédaction de l'ordonnance par le prescripteur.

IMPORTANT

Acheminer les ordonnances à la pharmacie dès qu'elles sont rédigées pour qu'elles soient traitées rapidement et de façon continue par la pharmacie.

Merci de votre collaboration

MC / JC / MD / SG